



# Séminaire LISA - OCIRP

Politique de l'autonomie : à rénover de fond en comble

14<sup>ème</sup> séance: 11 Juin 2025

# **Synthèse**

La séance est ouverte par Marie-Anne Montchamp, qui présente Frank Nataf, président de la Fédésap depuis septembre 2022. Figure reconnue du secteur de l'aide à domicile, il est aussi fondateur du réseau AUXI'life, dédié à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Membre du Conseil de la CNSA et du Comex de la CPME, il incarne une vision militante en faveur d'une société inclusive, fondée sur le triptyque : « bien grandir, bien vivre, bien vieillir à domicile ».

Marie-Anne Montchamp appelle à une inversion de perspective : quitter un modèle hospitalocentré, hérité du sanitaire, pour construire une approche ascendante, ancrée dans les besoins concrets des personnes. Ce « voyage » aux côtés de Frank Nataf propose d'explorer une vision centrée sur l'individu, ses capacités, ses aspirations et les adaptations progressives face à l'avancée en âge.

Stéphane Le Bouler resitue l'intervention pour cette 14e séance du séminaire, amorcé avec Bernard Ennuyer. Ce séminaire a été l'occasion de revenir sur vingt années d'atermoiements, sinon d'immobilisme politique relatif, malgré des repères législatifs tels que la loi Handicap, le plan Solidarité grand âge, ou encore la création de la branche Autonomie, dont les effets concrets se font attendre.

Il souligne deux fils rouges du séminaire : la centralité de l'aide à domicile et la nécessité de repenser les modèles d'évaluation et de soutien à l'autonomie. L'intervention de Frank Nataf s'attachera notamment aux enjeux économiques, à la solvabilisation du secteur et à sa capacité de fidélisation des intervenants.

# État des lieux du secteur : entre poids économique et complexité structurelle

Frank Nataf commence son propos par un panorama du secteur via la Fédésap, première fédération en nombre de structures employeuses : 4 300 adhérents représentant environ 170.000 salariés. Sa particularité : regrouper entreprises et associations, opérant aussi bien dans les SAAD (aide à domicile) que les SSIAD (soins infirmiers), alors qu'une fusion de ces entités est engagée.

Le poids national de la Fédésap est notable :

- 27 % des heures d'intervention à domicile,
- 35 % des heures financées par l'APA ou la PCH.

Ces **aides publiques**, conçues initialement pour soutenir la **demande**, servent désormais aussi à maintenir l'**offre**, dans un contexte nécessitant une **clarification politique urgente**.

Il rappelle que le secteur couvre **26 activités différentes** (de l'aide à domicile au coaching sportif), avec une hétérogénéité des statuts et conventions collectives (trois principales), et des modes d'intervention variés : prestataire, mandataire ou gré à gré (CESU).

### Un secteur aux multiples atouts, mais profondément fragilisé

Le secteur présente de forts atouts :

- Il répond aux attentes de 90 % des Français : vivre et vieillir chez soi.
- Il est non délocalisable et couvre l'ensemble du territoire, y compris les zones rurales.
- Il représente plus de 400.000 emplois.

Mais ces atouts sont contrebalancés par des fragilités structurelles :

- Une extrême atomisation : environ 9.000 structures d'aide et 2.200 de soins.
- Une majorité de CDI, mais souvent à temps partiel, d'où une faible rémunération.
- Une féminisation massive (près de 90 % des salariés), menant à une dévalorisation économique et symbolique.

À titre d'inspiration, le Québec a procédé à une revalorisation salariale de 25 % dans le secteur médico-social, reconnaissant ainsi son utilité sociale essentielle.

### Premier niveau d'adaptation : une philosophie de l'adaptation et de la proximité

**Frank Nataf** insiste sur la **spécificité de l'accompagnement à domicile**, fondé sur une **adaptation constante** aux **besoins individuels**, en contraste avec le fonctionnement **standardisé des EHPAD**. L'aide à domicile incarne une logique du « **dernier kilomètre** », permettant aux personnes de **conserver une vie dans leur environnement**.

Cette philosophie se heurte à des **résistances culturelles** (refus de certains équipements adaptés) et à des **contraintes pratiques** pour les professionnels. Malgré une **demande sociale forte**, les **investissements publics** restent insuffisants, renforçant la nécessité d'un **réengagement politique structurant**.

Depuis quatre ans, entre **1,2 et 1,4 milliard d'euros** sont alloués annuellement au secteur par la **CNSA**. Néanmoins, cela ne représente encore que **10 à 12 % de son budget**, contre plus de **85% pour les établissements**. La progression du financement suit une **courbe logarithmique**, bien loin d'une transformation rapide.

Des modèles étrangers, comme **Buurtzorg** aux **Pays-Bas**, illustrent des pistes prometteuses fondées sur l'**auto-organisation locale**. Bien que difficile à transposer directement en France, cette approche stimule l'**innovation**.

L'intelligence artificielle commence à être intégrée, notamment pour optimiser les plannings. L'objectif : augmenter l'efficacité de l'intervention humaine, sans la remplacer. Par exemple, un auxiliaire de vie pourrait organiser automatiquement les repas adaptés d'un bénéficiaire, afin de se concentrer davantage sur le lien social.

### **Deuxième niveau d'innovation : le Care Management**

Le Care Management, inspiré des États-Unis, est une méthode médico-sociale intégrée, visant à articuler les besoins des publics, les offres de service et les financements. Ce modèle individualisé propose un accompagnement à 360° des personnes en perte d'autonomie, assuré par un intervenant référent, le Care Manager, véritable facilitateur de parcours.

#### Il apporte:

- Un diagnostic global,
- Une information claire,
- Une coordination des acteurs,
- Un soutien quotidien aux aidants.

Le Care Management répond pleinement aux objectifs de la Conférence nationale du bienvieillir :

- Prévention,
- Lien social et citoyenneté,
- Attractivité des métiers.

#### Troisième niveau d'innovation : l'habitat inclusif

L'habitat inclusif propose une alternative aux EHPAD pour les personnes âgées ou handicapées, en regroupant les logements autour d'un projet de vie sociale (loi ELAN 2018). Soutenu par les articles 34 et 78 des LFSS 2021 et 2023, le dispositif compte 95 départements engagés et plus de 2.000 projets financés via l'AVP (aide à la vie partagée).

#### Ce modèle:

- Mutualise les services (auxiliaires, animations...),
- N'est pas médicalisé, se rapprochant du domicile,
- S'adresse aussi à des **logements existants**, (notamment **HLM** dont 30 % des locataires ont plus de 65 ans).

Mais il fait face à des limites économiques : la crise des résidences services (ex. Les Girandières, Domitys) révèle les fragilités liées à une logique de rentabilité immobilière. Le rapport Piveteau-Wolfrom recommande de décorréler valeur immobilière et valeur d'usage sociale.

### Une urgence démographique et économique

Entre 2030 et 2050, la population dépendante augmentera de 40 %, alors que le modèle économique actuel est déjà insoutenable. Le financement reste faible (1,4 % du PIB), comprenant des restes à charge élevés, y compris à domicile (jusqu'à 300 €/mois).

Le Danemark montre une autre voie :

- Virage domiciliaire engagé dès les années 1980,
- Seulement 1.000 EHPAD,
- 3,5 % du PIB consacré à la dépendance,
- Un modèle public exclusif, plus stable.

Les Pays-Bas ont opté pour un modèle progressif, avec un fort développement du domicile et l'arrêt des créations d'EHPAD.

En France, le reste à charge moyen pour un EHPAD s'élève à 2 332 €/mois. Les soins médicaux sont pris en charge alors que les aides non médicales sont au moins en partie à la charge des bénéficiaires.

En France, le secteur est fragilisé :

- 70 % des EHPAD sont en déficit,
- Les services à domicile manquent de données consolidées,
- Les structures associatives consomment leurs fonds propres,
- Les entreprises privées ont des marges très faibles (1,5 à 2,5 %),
- À titre de comparaison, les **EHPAD lucratifs** enregistraient autrefois des **marges de 15 à 25** %.

# Une gouvernance éclatée et une complexité administrative paralysante

Le système de l'aide à domicile souffre d'une **gouvernance fragmentée**, alors même que l'acte d'intervention est simple. Le **financement du soin** relève des **ARS**, tandis que celui de **l'aide** est à la charge des **départements**, via des dispositifs tels que l'**APA** ou la **PCH**. Cette dualité engendre des **logiques de financement distinctes**, particulièrement pour les **SAD mixtes** (aide + soin).

S'ajoutent à cela des **structures mandataires** dont l'autorisation dépend de la **DREETS**, sans implication des départements, renforçant la **désorganisation globale** du secteur.

Dans un contexte où les **recettes départementales déclinent** (notamment via la chute des droits de mutation immobilière), les **marges de manœuvre sont devenues quasi nulles**.

Les **CPOM** (Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) fonctionnent comme des **délégations de service public** non assumées. Les **appels à projets**, quant à eux, sont lourds, chronophages et peu efficaces sur le plan opérationnel. En moyenne, **150 SAD par département** sont concernés.

Une proposition radicale vise à basculer vers un modèle d'allocation directe, géré via une interface numérique sécurisée, afin de réduire la perte en ligne du financement, aujourd'hui si importante que l'argent n'arrive plus au dernier maillon.

La situation est critique : des structures de **300 à 400 salariés ferment**, sans repreneur, signe d'un **darwinisme économique** inquiétant.

La **loi du 28 décembre 2015** a bloqué la création de nouvelles autorisations dans l'aide à domicile, au nom de la **protection des acteurs historiques**. Ce **verrouillage du secteur** empêche son adaptation, à rebours des transformations observées dans d'autres domaines (ex : **VTC vs taxis**).

Même les tentatives de réforme échouent : l'obligation de fusionner les SAD mixtes en une entité juridique unique n'a produit que huit fusions en trois ans, montrant l'inadéquation entre injonction et réalité de terrain.

# Pour une transformation souple de l'offre

La solution serait de **croiser les compétences** : permettre aux **services d'aide de faire du soin** et aux **services de soin d'assurer de l'aide**, rompant ainsi avec la logique d'**établissement**.

L'exemple de la Haute-Garonne illustre l'absurdité d'un système fondé sur l'adresse du siège social, sans lien avec la zone réelle d'intervention, qui dépend de la demande et des ressources humaines disponibles.

#### Deux modèles coexistent :

- Des équipes spécialisées localement, très performantes à l'échelle d'un petit territoire ;
- Des **équipes mobiles**, plus résilientes à long terme.

Contrairement à un EHPAD, le **modèle domiciliaire** est **flexible** et **réactif** face aux **évolutions démographiques** prévues après 2050.

L'empirisme coopératif fonctionne : les structures d'aide orientent spontanément vers des infirmiers ou services partenaires (ex : SSIAD), sans cahier des charges formel. C'est sur cette logique de terrain que doit s'appuyer la transformation du secteur, plutôt que sur une régulation rigide, descendante et uniforme.

#### Un financement structurellement insuffisant

Le sous-financement chronique du secteur est le cœur du problème. Il a fallu 15 ans pour obtenir une égalité tarifaire, avec l'instauration d'un tarif national de 24,58 €. Pourtant, le coût réel s'élève à 32 €, soit un déficit de 30 %.

# Conséquences:

- Les structures habilitées absorbent la différence via leurs **fonds propres**, générant des **résultats négatifs**.
- Les structures non habilitées **répercutent le coût** sur les bénéficiaires, ce qui revient à **privatiser une partie de la solidarité nationale**.

Ce choix politique est assumé ailleurs (ex : Pays-Bas), mais en France, il n'est pas clarifié, créant une zone grise entre obligation publique et responsabilité individuelle.

Pour y remédier, une mesure simple consisterait à **aligner le tarif sur 32 €** pour couvrir les coûts réels et permettre :

- Une revalorisation des métiers,
- Un rattrapage numérique,
- Une intégration intelligente de l'IA.

Actuellement, les structures ne peuvent pas investir dans l'innovation, freinées par une **logique** comptable rigide : les dotations fléchées imposent une utilisation stricte, confondant charges et investissements, au détriment de toute vision stratégique à long terme.

#### Agir avant l'effondrement : une nécessité impérieuse

Les réformes interviennent souvent **trop tard**, en réaction à une situation critique, faute d'une **culture de la prévention**. Pourtant, les signaux sont nets : la **construction d'EHPAD ralentit** et les études confirment que même des profils très dépendants (**GIR 2**, personnes **tétraplégiques**) peuvent être **maintenus à domicile** de manière **viable et économique**, à condition d'un **accompagnement adapté**. Le **Danemark** en est un exemple où l'EHPAD est réservé aux **troubles cognitifs sévères**, privilégiant un modèle **basé sur le domicile** et appuyé sur un **fort soutien familial**.

Ce changement impose de ne plus penser les politiques à partir des cas extrêmes, mais plutôt du Français moyen, prêt à contribuer financièrement si l'effort est raisonnable et compréhensible. L'écart de reste à charge — 274 € à domicile contre 1 500 à 1 800 € en EHPAD — souligne l'ampleur des marges de manœuvre, à condition que l'État assume clairement un modèle public comme au Danemark, ou contributif comme aux Pays-Bas.

Cela suppose aussi une **simplification des aides**, aujourd'hui dispersées entre la **CNAM**, la **CAF** et les **départements**, selon des logiques **opaques**. Pourtant, la **Sécurité sociale** en finance l'essentiel. Il serait ainsi **cohérent** de créer une **prestation autonomie unique**, fusionnant **APA** et **PCH**, avec **un seul guichet**, une **évaluation unifiée**, intégrant **dépendance**, **entourage familial et environnement**. Cette évolution fluidifierait les parcours et permettrait d'agir en amont, dès la transition vers la retraite.

Cependant, un tel changement nécessite de sortir de la logique paramétrique actuelle (ajustement de seuils), pour adopter une vision politique forte, un référentiel repensé et un pilotage structuré, à la hauteur du défi démographique.

Enfin, le rôle des départements, à la fois évaluateurs, régulateurs et financeurs, crée une contradiction structurelle : ils peuvent être incités à minorer les besoins pour maîtriser leurs budgets. Malgré les maisons départementales de l'autonomie, ils ne sont pas l'échelon de proximité le plus pertinent. D'autres pays comme le Japon, la Corée du Sud ou les Pays-Bas ont opté pour une décentralisation municipale, offrant plus de réactivité, de lisibilité et une meilleure adéquation aux besoins locaux.

# Vers une gestion nationale des prestations

Le pilotage est aujourd'hui freiné par la fragmentation des modalités de paiement. Une même structure, opérant dans plusieurs départements, doit s'adapter à des formats de facturation différents, sans aucun bénéfice concret pour les départements eux-mêmes.

Par contraste, les **prestations familiales** (CAF) ou certaines aides sociales sont **gérées nationalement**, prouvant la **faisabilité technique** d'une **simplification ambitieuse**, qui **libérerait du temps**, de l'énergie et des ressources.

Le système actuel, en multipliant les strates de cofinancement, accroît sa complexité et finit par coûter plus cher. La solution proposée : fusionner les financements autour d'un tarif socle unique, qui couvre le coût réel de l'intervention. Cela clarifierait les responsabilités, soulagerait les structures, et offrirait une base stable pour une qualité de service renforcée.

La dernière étape indispensable est de **désigner un échelon unique de gouvernance** — pour **gérer, réguler, évaluer et anticiper**. Modifier un système aussi complexe **demande des années**, et 2030 **approche rapidement**. Il faut donc **commencer aujourd'hui**, sans attendre l'effondrement.

À système constant, la hausse du nombre de personnes dépendantes d'ici 2050 imposera 16 milliards d'euros supplémentaires par an : 6,6 pour le domicile et 10 pour les EHPAD, sur un budget actuel de 41 milliards. C'est insoutenable sans réforme structurelle.

Par ailleurs, la **structure des publics évolue** : les **GIR 2 et 3** seront les plus concernés dans les années à venir. Ce sont précisément ceux qui peuvent être **maintenus à domicile**, à condition d'un **soutien structuré et cohérent**. C'est **sur eux** qu'il faut concentrer l'adaptation du système.

# Vers de nouvelles offres et une diversification des modèles

Le secteur de l'aide à domicile voit **émerger des alternatives innovantes**, encore peu structurées, mais riches en potentiel. Le **care management** se développe timidement, tandis que l'**habitat intermédiaire**, notamment via les **résidences services**, reste freiné par la crise du modèle immobilier.

Autre piste prometteuse : la mutualisation volontaire des aides. Des dispositifs comme l'habitat diffus permettent d'assurer une présence continue (24h/24) pour un petit collectif, tout en optimisant les ressources allouées à chacun. Ce fonctionnement s'inspire d'une logique

**assurantielle**, avec des **réserves activables en cas de besoin**, et peut éviter des hospitalisations ou des entrées prématurées en établissement.

# Repenser le coût de l'accompagnement : seuils, temporalités, équilibres

Il est établi que le seuil des 8h d'intervention par jour constitue un point de bascule : au-delà, le coût du maintien à domicile devient supérieur à celui d'un EHPAD. Toutefois, la majorité des personnes en GIR 4 sont bien en-deçà de ce seuil, laissant une marge importante pour favoriser le domicile.

La question de la **temporalité** est également cruciale : l'accompagnement en fin de vie, même s'il exige une mobilisation forte sur une courte période, **reste financièrement limité** au regard de son impact humain. À l'inverse, l'accompagnement à long terme de personnes en situation de handicap lourd, comme les tétraplégiques, nécessite des investissements pérennes. Ces deux situations appellent à adapter les logiques de financement, en intégrant durée, intensité et projet de vie de la personne.

#### Faire entrer le secteur dans la stratégie nationale : un impératif

Aujourd'hui encore, le secteur du domicile reste en marge des grandes politiques publiques. Les structures sont fragilisées, peinent à investir dans le numérique, et manquent souvent d'un copilote opérationnel. Pourtant, la transition numérique est un levier de transformation majeur : elle peut offrir plus d'agilité, de traçabilité, de coordination... à condition d'être soutenue.

Le choc de gouvernance que réclame le secteur passe par une reconnaissance politique claire, et par l'intégration du domicile dans la stratégie d'autonomie à long terme.

La multiplicité des acteurs – 10 fédérations aux discours divergents – affaiblit la lisibilité du secteur et sa crédibilité auprès des pouvoirs publics. Ce morcellement entrave la construction d'un pilotage national fort, fondé sur la confiance régulée, où la vigilance ne s'oppose pas à la délégation.

La modernisation du contrôle, notamment via l'intelligence artificielle, permettrait de détecter rapidement les dysfonctionnements, plutôt que de fonctionner à partir de plaintes ou signalements. Cette approche préventive et proactive renforcerait la qualité des prestations et éviterait des scandales à la ORPEA, qui sont dramatiques pour la confiance des usagers.

# Réinvestir le sens : autodétermination, territoires et dignité

En conclusion, Frank Nataf souligne la nécessité d'un **réinvestissement profond** de la conception du système. Il s'agit de **rompre avec l'hospitalo-centrisme**, pour faire émerger un **modèle fondé sur l'autodétermination** et les **besoins évolutifs des territoires**.

Le **prêt-à-penser institutionnel** conduit à des **impasses symboliques et opérationnelles**, qui retombent **sur les épaules des auxiliaires de vie**, maillon essentiel mais trop souvent **invisibilisé**. Il faut réhabiliter leur rôle et **construire le système à partir d'elles et d'eux**.

La politique du handicap, bien qu'imparfaite, offre des pistes inspirantes. Elle a su, en certains points, dépasser l'institutionnalisation rigide pour proposer des solutions individualisées, modulables, articulées autour du projet de vie. Elle peut servir de boussole pour bâtir un système de l'autonomie plus souple, plus centré sur la personne et mieux ancré dans des réalités de terrain

Mais le temps presse : un électrochoc politique est indispensable pour rebâtir un modèle complémentaire, en lien avec les acteurs du quotidien, dans un cadre de débat public

renouvelé, tel que celui offert par le séminaire LISA.

### Une crise de gouvernance révélatrice d'un désengagement public

Enfin, Stéphane Le Bouler pointe une crise de gouvernance évidente. L'absence des représentants de l'État dans les discussions n'est pas volontaire, mais révélatrice d'un flou organisationnel profond. L'administration centrale ne parle plus d'une voix claire, tandis que les départements, malgré leurs efforts via les MDA, n'ont ni la vocation ni la capacité à assumer seuls les prestations individualisées.

Les **communes** et **intercommunalités** restent en retrait, souvent plus investies dans des projets visibles que dans la **structuration durable** du soutien à domicile. Ce désengagement généralisé appelle à **une nouvelle répartition des rôles**, une **redéfinition des responsabilités**, et une **clarification du leadership public**.

# En partenariat avec :







